

L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Une mesure pour réduire la consommation d'eau potable



Pour économiser l'eau potable

Nous puisons notre eau potable dans la rivière des Mille-Îles : il faut alors la filtrer, la traiter et l'acheminer par conduite d'aqueduc et système de pompage jusqu'à nos logements. Tout cela coûte cher, et parfois, en été, même la rivière ne fournit plus à la demande.

Une façon simple de réduire notre consommation d'eau potable consiste à installer une toilette à faible débit : une initiative qui s'inscrit parfaitement dans l'esprit du Plan Vert l'Avenir de la Ville de Bois-des-Filion. On peut ainsi diminuer de moitié, parfois davantage, le débit généré par une toilette standard. Il s'agit d'une économie appréciable et la Ville de Bois-des-Filion soutient ce choix en offrant un remboursement de 50 \$ à l'achat et l'installation d'une toilette à faible débit.

Nous vous invitons à poser ce geste environnemental, il s'agit d'un petit effort qui, multiplié par les milliers de logements de notre Ville, fait une grande différence.

Bonne économie!

Gilles Blanchette
Maire

Documentation requise

- Remplir le formulaire d'aide financière pour l'année de référence*
- Fournir une copie d'une preuve de résidence à Bois-des-Filion
- Fournir une copie de l'originale de la preuve d'achat dans l'année de référence
- Fournir deux photos, une de l'ancienne toilette avant l'installation et une de la nouvelle toilette une fois installée (maximum de 2 par adresse civique ou propriétaire).

Conditions d'admissibilité

- Le propriétaire du bâtiment ou son représentant autorisé
- Si vous êtes locataire, la demande doit être faite par le propriétaire des lieux

Les résidences admissibles au programme :

- Résidence située sur le territoire
- Résidence unifamiliale ou multifamiliale, d'au plus 4 logements, servant principalement à des fins résidentielles
- Résidence intégrant un bureau professionnel ou une garderie en milieu familial

Les résidences non admissibles au programme :

- Nouvelles constructions
- Résidence dans laquelle on ajoute une nouvelle toilette (nouvelle salle de bain ou nouvelle salle d'eau)
- Une industrie, un commerce ou une institution

Marche à suivre

1- Inscription :

Vous pouvez vous inscrire au programme de deux façons :

- Par la poste ou par courriel
- À l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture au :
**375, boul. Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1**

2- Confirmation d'admissibilité :

Vous recevrez une confirmation statuant que vous êtes admissible et que votre dossier est complet.

3- Remise de l'aide financière :

Un chèque vous sera acheminé le plus tôt possible par la poste.

Informations :

T : ville@ville.bois-des-filion.qc.ca

@ : 450 621-1460, poste 157

**Année de référence : Année où le programme est en vigueur*

Conception et rédaction : Service aux citoyens et projets spéciaux
Graphisme et impression : Robert Devost Graphistes inc.

Ville de Bois-des-Filion – Mai 2018



BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Une mesure pour réduire la consommation d'eau potable

Identification du citoyen

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Preuve de résidence : OUI NON

Achat de toilettes à faible débit

Nom du magasin : _____

Date d'achat : _____ / _____ / _____
A A A A M M J J

Photos

AVANT APRÈS

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Attestation du représentant de la ville

Je soussigné(e) : _____

Atteste m'être assuré(e) de l'identification du demandeur et de sa résidence avec :

Permis de conduire # _____

Compte de taxes # _____

Autre preuve : HQ BELL VIDEOTRON AUTRES

De plus, j'atteste avoir vérifié la preuve d'achat pendant l'année de référence pour la toilette à faible débit.

Signature : _____

Date : _____ / _____ / _____
A A A A M M J J



BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

Montant subventionné

50 \$ Accepté

375, boul. Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion (QC) J6Z 1H1